



Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2026

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs (SADL) a fait le point sur la situation financière de la Municipalité. Au 31 août 2026, les dépenses cumulées s'élevaient à 6 M\$, auxquelles s'ajoutent 350 000 \$ engagés, sur un budget annuel total de 9,6 M\$. Ce taux d'exécution de 67 % correspond fidèlement aux prévisions budgétaires pour les huit premiers mois d'opérations.

Finances – Afin de pallier l'absence d'une personne à la direction des Finances depuis le mois d'avril, le conseil municipal a accordé un mandat d'accompagnement professionnel jusqu'à concurrence de 40 000 \$ (avant taxes) à la firme comptable Asselin & Greene. Cette ressource externe aura pour mission de soutenir la direction générale dans la préparation du budget 2027.

Environnement – Le conseil municipal a officiellement adopté son Plan de conservation des milieux naturels, un document stratégique réalisé par l'Institut des territoires, grâce à une aide financière de 12 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec. S'articulant autour de six grands axes et de 23 actions concrètes et prioritaires, cette démarche vise d'abord un alignement de la gouvernance locale avec la MRC et les organismes de

conservation, ainsi que l'intégration d'outils urbanistiques pour minimiser les impacts humains sur la nature. La Municipalité compte également assurer une gestion exemplaire de ses propres terrains, améliorer les connaissances sur la faune et la flore, restaurer les milieux dégradés, et renforcer la communication pour sensibiliser l'ensemble de la population.

Parallèlement, SADL entend intensifier la protection de ses plans d'eau contre la menace des espèces envahissantes, comme le myriophylle à épis (plante) et la vivipare chinoise (escargot). Les élus ont notamment souligné l'initiative citoyenne menée au lac Marois, où des bénévoles munis d'un permis du ministère ont retiré des centaines de ces mollusques. En réponse à ces démarches, la Municipalité prépare un budget pour l'achat de vestes de flottaison destinées

au parc Irénée-Benoit et au Magicoparc, afin de décourager l'utilisation de matériel personnel potentiellement contaminé, tout en élaborant une réglementation plus stricte en vue de la saison 2027 pour interdire l'usage d'équipements nautiques non nettoyés.

Urbanisme et aménagement

Le maire de SADL a annoncé qu'une révision globale du dossier des résidences de tourisme (de type Airbnb) serait entreprise prochainement afin d'évaluer le nombre de permis délivrés par zone, les conditions d'exploitation imposées et la gestion des plaintes du voisinage. Par ailleurs, le conseil municipal a adopté la demande d'usage conditionnel visant à autoriser la location à court terme au 1000 du chemin des Sommets, un projet duquel un conseiller municipal s'est retiré en raison d'un conflit d'intérêts à titre de voisin immédiat. Cette autorisation demeure toutefois assortie de six conditions strictes d'exploitation : la préservation de la quiétude du secteur et l'absence de nuisances sonores, la transmission obligatoire de consignes écrites aux locataires quant à la sobriété dans l'utilisation de l'eau et aux restrictions applicables au puits partagé, l'interdiction de toute publicité ou de tout affichage extérieur sur le site, le respect strict des normes de sécurité d'incendie, l'identification claire des limites du terrain à l'attention des locataires, ainsi que la désignation d'une personne responsable joignable en tout temps.

Hôtel de ville – Le projet de rénovation de l'hôtel de ville franchit une étape décisive. Le conseil municipal a octroyé un contrat de gré à gré de 118 000 \$ (avant taxes) à la firme d'architecture Rayside Labossière pour la préparation des plans et devis définitifs en vue de l'appel d'offres, ainsi que pour le suivi du chantier. Une séance d'information publique spécialement dédiée au dévoilement du projet se tiendra le lundi 19 octobre 2026, à 19 h.

Sécurité publique, civile et routière

Dans le cadre du schéma de couverture des risques en matière de sécurité d'incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut, la Municipalité a adopté 11 programmes opérationnels d'application. Couvrant la prévention, l'inspection des bâtiments, l'évaluation des équipements et des véhicules ainsi que le maintien et la mise à niveau des compétences des pompiers, ces mesures visent à consolider l'efficacité des interventions. En parallèle, le protocole de déploiement des appels au 911 a été ajusté afin d'optimiser la « force de frappe » opérationnelle dès les premières minutes d'un sinistre.

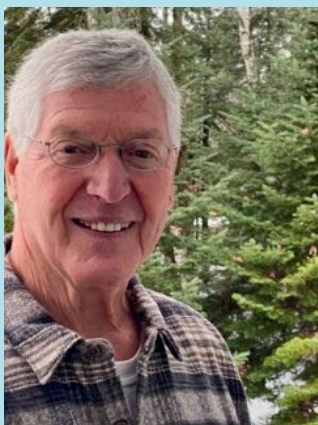
L'administration annelacoise prépare un portrait global de l'état des barrages municipaux et privés à forte contenance situés sur son territoire. Alors que six barrages, qui représentent des risques pour la sécurité civile, font l'objet d'obligations de travaux ou de mises aux normes imposées par le ministère de l'Environnement d'ici 2030, cette situation entraînera d'importantes répercussions financières. Un bilan complet de l'état des études, des règlements d'emprunt

requis ainsi que de la situation financière et réglementaire sera présenté en octobre lors des séances budgétaires. Cette mise à jour aura une incidence directe sur l'élaboration du budget 2027 et du programme triennal d'immobilisations (PTI).

Préoccupations citoyennes – La période de questions a mis en lumière la vive inquiétude de plusieurs personnes résidant à SADL quant au projet d'implantation d'une tour de télécommunication à Prévost, à environ 200 mètres de la limite municipale et de leurs habitations. Venues exprimer leurs craintes concernant les risques pour la santé, l'impact visuel et une dépréciation foncière estimée entre 5 % et 25 %, ces personnes ont appris du maire et de la direction générale que la Municipalité ne dispose d'aucun levier juridique dans ce dossier, qui relève de la compétence fédérale et de la Ville de Prévost. Tout en se disant conscient de leurs appréhensions et de leurs inquiétudes, le maire s'est engagé à transmettre officiellement l'opposition de sa population aux élus de Prévost. De leur côté, les citoyennes mobilisées ont invité la population annelacoise à participer en grand nombre à la consultation publique qui s'y tient jusqu'au 12 octobre.

En raison du congé de l'Action de grâce, la prochaine séance ordinaire du conseil municipal est reportée au mercredi 14 octobre 2026, à 19 h 30.

Mot du maire



Chères citoyennes,
chers citoyens,

Alors que l'été laisse doucement place à l'automne, nous sommes heureux de constater tout le dynamisme de notre communauté. Au cours des derniers mois, de nombreux citoyens ont profité de nos espaces publics, participé à la vie municipale et contribué, chacun à leur façon, à faire de Sainte-Anne-des-Lacs un milieu vivant.

Cette mobilisation s'est également manifestée par de beaux gestes pour notre environnement. Je pense notamment à la corvée citoyenne de récolte de vivipares chinoises du 22 août dernier. Merci à toutes les personnes qui ont contribué à cette initiative pour la protection de nos plans d'eau.

Au fil des prochaines semaines, l'automne nous offrira plusieurs occasions de nous retrouver et de participer à la vie de notre communauté.

Parmi les moments forts à venir, les Journées de la culture, du 25 au 27 septembre, mettront en lumière la richesse culturelle, le savoir-faire et la créativité de notre milieu grâce à une programmation variée. Que ce soit pour découvrir de nouveaux talents, participer à des ateliers ou simplement partager un moment en famille, plusieurs activités seront offertes pour tous les âges.

Ce mois sera également marqué par la tenue de l'élection provinciale. Le vote par anticipation se déroulera à l'hôtel de ville les 27 et 28 septembre, tandis que le scrutin aura lieu le 5 octobre au Centre communautaire. Je vous invite à vous informer et à exercer votre droit de vote.

Enfin, à l'approche de l'Action de grâce, je vous souhaite de précieux moments auprès de votre famille et de vos proches. Que cette saison soit pour chacun une occasion de ralentir et de profiter des petits bonheurs du quotidien.

Bon mois de septembre à toutes et à tous!

John Dalzell,
Maire



MUNICIPALITÉ DE

Sainte-Anne-des-Lacs



Les journées de la culture

25 au 27
septembre

Les Journées de la culture sont de retour à Sainte-Anne-des-Lacs ! Expositions, ateliers, spectacles et activités participatives vous attendent au **Centre communautaire**. Découvrez la programmation et joignez-vous à nous !

25 au 27 septembre

Exposition de Geneviève Oigny

Livres & lumière, panoplie diversifiée !

Vendredi 25 septembre

- Exposition des **Artistes des Lacs** « À la manière de » à partir de 17 h
- Vernissage** de 17 h à 19 h

Samedi 26 septembre

- Exposition des **Artistes des Lacs** « À la manière de » de 10 h à 17 h
- Toile collective** « Changeons notre regard » de 13 h à 15 h

Dimanche 27 septembre

- Exposition des **Artistes des Lacs** « À la manière de » de 10 h à 16 h
- Voyage en musique vers l'Afrique** de 10 h à 11 h
- Toile collective** « Changeons notre regard » de 13 h à 15 h
- Atelier d'argile: Petites mains, grande création** (2 à 6 ans) de 13 h à 15 h
- Petites bêtes, grande communauté** (7 ans et +) de 13 h à 15 h

Retrouvez tous les détails sur l'événement en balayant ce QR code



Inscription aux alertes citoyennes
citoyen.sadl.qc.ca



450 224-2675



sadl.qc.ca

